

Adapter / Surélever le bâti existant



Rue Isambard, Evreux

Le bâti ancien existant dans l'espace urbain est parfois inadapté à la demande d'habitabilité actuelle. Les logements sont souvent étroits ou inaccessibles pour ceux rattachés à des commerces du rez-de-chaussée. Ils sont parfois insalubres et n'ont pas d'isolation thermique ou ne possèdent pas d'espace extérieur (jardin, terrasse, balcon, stationnement). Ces logements sont alors délaissés au profit de la périphérie de l'espace urbain.

Agir sur ce bâti, le restructurer, l'isoler permet de l'adapter à la demande du marché pour faire revenir les habitants dans le centre-ville.



En savoir plus

- Fiche thématique : [Adapter / Surélever le bâti existant](#)
- Fiche retour d'expérience : [Adaptation et extension d'une demeure vacante Le Neubourg](#)
- fiches les Essentiels de l'UDAP : [la doctrine de l'UDAP-les essentiels](#)
- Fiche focus CAUE27 : [2.1 Adapter le bâti existant](#)

Occuper le logement vacant en centre-bourg

Les logements dans le tissu bâti ancien des centres-bourgs sont souvent vétustes et inadaptés pour leur permettre d'être habités en l'état. Ils nécessitent une remise aux normes, une réorganisation des pièces, voire la création d'accès hors des commerces pour correspondre à la demande d'habitabilité actuelle.

Pour favoriser la remise des biens sur le marché, il faut s'intéresser aux raisons conduisant les propriétaires à garder les logements vides. Certains peuvent avoir besoin d'accompagnement par la collectivité et d'aides à la rénovation si leur bien est trop dégradé.



Avant travaux



En savoir plus

- fiche thématique : [Occuper le logement vacant](#)

- fiches focusCAUE27 :

[2.2 Agir pour résorber les commerces et logements vacants](#)

[2.3 Réinvestir les logements désaffectés de centre-bourg](#)

Avant



La Maison médicale

Après

